

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 18 mars 2019 à 19 h  
11155, avenue Hébert**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement  
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont  
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clara  
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont  
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clara

---

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK**

**Étaient aussi présents les employés suivants :**

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement  
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs  
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics  
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Mme Marie-Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement  
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche et secrétaire d'arrondissement substitut  
M. Daniel Bussièrès, chef de division – communications

**Étaient aussi présents :**

M. François Purcell, directeur de cabinet  
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat  
M. Alain-David Jean-Noël, attaché politique  
M. Robert Dolbec, attaché politique du parti Ensemble Montréal  
M. Miguel Alston, commandant, représentant du PPQ 39  
M. Patrick Chaloui, représentant de la Société de transport de Montréal

---

Nombre de personnes dans la salle : environ quarante (40)

---

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence du représentant du poste de quartier 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

---

**CA19 10 090**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 18 mars 2019, à 19 h.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 18 mars 2019, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.01

### **10.02 - Mot de la mairesse et des élus.**

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

- Point d'information sur les travaux SRB PIE-IX :

-C'est cette semaine que débiteront les travaux d'implantation du futur service par bus, ou SRB, sur le boulevard Pie-IX;

-srbpieix.ca pour obtenir tous les détails concernant les phases des travaux, l'impact sur la circulation et les détours bus.

- Visite du directeur général de la Ville de Montréal à l'arrondissement de Montréal-Nord

-M. Serge Lamontagne ainsi que le directeur général adjoint, M. Alain Dufort, ont visité notre arrondissement lundi dernier.

- Point d'information sur Lugentz Dort

-Le joueur de basketball Lugentz Dort a été nommé recrue de l'année de la section PAC-12 de la NCAA, la ligue au sein de laquelle il évolue actuellement. Pour ceux qui ne connaissent pas Lugentz, c'est un jeune athlète de 20 ans originaire de Montréal-Nord qui joue présentement avec les Sun Devils d'Arizona State.

---

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la Ville – district Marie-Clara

- Point d'information sur la piscine Calixa-Lavallée

-Dès demain, la piscine Calixa-Lavallée sera de nouveau accessible pour les citoyens. L'horaire des activités de la piscine est disponible dès maintenant sur le site de l'arrondissement. Cette ouverture arrive à point parce que nous nous apprêtons à fermer la piscine Henri-Bourassa afin d'y entreprendre d'importants travaux de rénovation.

- Meilleures condoléances à toutes les personnes touchées par l'attaque terroriste en Nouvelle-Zélande.

---

Mme Chantal Rossi, conseillère de la Ville – district Ovide-Clermont

- Point d'information sur Meghan Jasmin

Nommée athlète féminine ayant de l'influence au Québec. Joueuse de baseball de Montréal-Nord.

---

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère indépendante – district Ovide-Clermont

Mme Belinga veut souhaiter à la communauté musulmane du monde et de Montréal ses meilleures sympathies suite à l'attaque terroriste en Nouvelle-Zélande. Elle mentionne l'importance des valeurs comme le respect, la tolérance et l'humanité dans le monde.

Dans un deuxième temps, elle pose une question au sujet des déplacements autour des écoles relativement à la consultation de la commission sur la sécurité publique ayant eu lieu la semaine précédente.

### **10.03 - Période de questions du public.**

Début de la période de questions du public à 19 h 20.

M. Louis Langevin

-Compte de taxes, taxes d'investissement – remboursement

-Travaux sur pont Pie-IX

Mme Julie Sigouin

Épandage de roches sur les rues près de la rue Lapierre

M. Gilles Charest

Demande de permis de rénovation – matériaux requis

Mme Sylvie Lefort

Logements insalubres – recours des locataires auprès du service des inspections de la Ville et lien avec le comité logements de Montréal-Nord

M. Robert Guilbeault

Stationnement secteur Marie-Clarac – étude de circulation et décision

M. Bertrand Lemieux

Consultation publique sur le problème de circulation dans le secteur Marie-Clarac – trafic et dangerosité

M. Pierre Lacombe

Restauration des berges de la Rivière-des-Prairies – budget et calendrier des travaux

Mme Carmen Antoine Bessard

Bibliothèques à l'arrondissement de Montréal-Nord et les possibilités – initiatives et culture

Mme Meo

Propreté au 3960-3961 rue Emery – déchets

Fin de la période de questions à 19 h 55.

---

#### **CA19 10 091**

**Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 février 2019, à 8 h 50 et adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 18 février 2019, à 19 h.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 février 2019, à 8 h 50;

ET QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 18 février 2019, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

#### **CA19 10 092**

**Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 février 2019.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 février 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1197161006

### **CA19 10 093**

#### **Déposer la Déclaration pour la reconnaissance de l'urgence climatique.**

ATTENDU QUE le 10 septembre dernier, le secrétaire général des Nations unies, António Guterres, a affirmé que « si nous ne changeons pas d'orientation d'ici 2020, nous risquons [...] des conséquences désastreuses pour les humains et les systèmes naturels qui nous soutiennent »;

ATTENDU QUE le 7 octobre dernier, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a déposé un rapport qui constate l'urgence d'agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire;

ATTENDU l'existence à Montréal d'une analyse quartier par quartier des vulnérabilités sociales et territoriales face aux aléas climatiques (sécheresses, inondations, tempêtes) suivie de l'adoption en novembre 2015 d'un Plan d'adaptation aux changements climatiques à l'échelle de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU le lancement, en juillet 2018, de la Stratégie montréalaise pour une ville résiliente;

ATTENDU QUE le 5 novembre dernier, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qui regroupe 82 municipalités de la région montréalaise, a adopté à l'unanimité la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique visant à accélérer l'implantation de mesures de réduction de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques, et à inciter les autres paliers de gouvernement à en faire de même;

ATTENDU QUE le 19 novembre dernier, la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique visant à accélérer l'implantation de mesures de réduction de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques, et à inciter les autres paliers de gouvernement à en faire de même;

ATTENDU QUE, tel que le souligne le Pacte pour la transition écologique, une initiative citoyenne québécoise signée à ce jour par plus de 252 500 personnes, tous les acteurs gouvernementaux, corporatifs et de la société civile peuvent s'engager dès aujourd'hui dans des efforts individuels et collectifs pour une transition énergétique et écologique;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord a adopté le 15 octobre 2018 un Plan local de développement durable 2017-2020.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord reconnaisse lui aussi l'urgence d'agir collectivement face aux changements climatiques et accélère l'implantation de mesures concrètes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à préparer son territoire face aux conséquences des aléas climatiques;

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord contribue, avec la Ville de Montréal, aux engagements annoncés dans le cadre du Global Climate Action Summit le 12 septembre dernier, visant à contribuer à atteindre la neutralité en matière de gaz à effet de serre d'ici 2050, à se rapprocher de l'objectif « zéro déchet » et à rendre l'ensemble du parc immobilier de la Ville carboneutre d'ici 2050;

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord accélère fortement ses efforts en matière de mobilité durable, de verdissement et d'augmentation d'espaces perméables et de détournement des déchets organiques des sites d'enfouissement;

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord invite chacun, s'il ne l'a pas déjà fait, à signer le Pacte pour la transition écologique et à poursuivre ses efforts individuels pour réduire son empreinte environnementale personnelle.

Adopté à l'unanimité.

15.01

**CA19 10 094**

**Confirmer la participation de l'arrondissement de Montréal-Nord à l'événement « Une heure pour la terre 2019 » qui aura lieu le samedi 30 mars 2019 de 20 h 30 à 21 h 30.**

ATTENDU QUE le 30 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international *Une heure pour la Terre 2019* inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (*World Wildlife Foundation*);

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières, ainsi que les appareils électriques et électroniques, pendant une heure;

ATTENDU QU'en 2017, plus de 3 100 monuments et enseignes réparties dans 187 pays et territoires, ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit confirmée la participation de l'arrondissement de Montréal-Nord à l'événement *Une heure pour la Terre 2019*, événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le samedi 30 mars 2019 de 20 h 30 à 21 h 30;

QUE soient invités les commerces et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement;

ET QUE soient encouragés les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement de Montréal-Nord en confirmant leur participation respective à l'événement.

Adopté à l'unanimité.

15.02 1192577003

**CA19 10 095**

**Octroyer à Mme Amarande Rivière, pour un montant de 98 027,69 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la coordination et la mise en œuvre du plan d'action en médiation culturelle 2018-2021, du 25 mars 2019 au 31 décembre 2020 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Mme Rivière.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit octroyé un contrat de services professionnels à Mme Amarande Rivière pour la coordination et la mise en œuvre du plan d'action en médiation culturelle 2018-2021, du 25 mars 2019 au 31 décembre 2020, pour un montant de 98 027,69 \$, taxes incluses;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Mme Amarande Rivière;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1195190004

**CA19 10 096**

**Autoriser une dépense supplémentaire de 79 620,19 \$, taxes incluses, à Gé-Ber transport Inc., dans le cadre du contrat relatif à la location de cinq (5) niveleuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019, majorant le montant total du contrat pour les saisons hivernales 2018-2019 et 2019-2020 de 918 816,96 \$ à 998 437,15 \$ taxes incluses.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 79 620,19 \$, taxes incluses, à Gé-Ber transport Inc., dans le cadre du contrat relatif à la location de cinq (5) niveleuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019, majorant le montant total du contrat pour les saisons hivernales 2018-2019 et 2019-2020 de 918 816,96 \$ à 998 437,15 \$ taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1183484010

**CA19 10 097**

**Adjuger à Imprimerie Solisco Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant maximum de 73 538,01 \$, taxes incluses, un contrat pour l'impression des trois numéros de l'InfoNord incluant le calendrier culturel encarté pour l'année 2019.**

**Appel d'offres 19-17529 / 2 soumissions**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adjugé à Imprimerie Solisco Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant maximum de 73 538,01 \$ taxes incluses, le contrat 19-17529 pour l'impression des trois numéros de l'InfoNord incluant le calendrier culturel encarté pour l'année 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1198224002

**CA19 10 098**

**Accorder une contribution financière de 60 000 \$, pour une durée d'un an, non renouvelable, à la Table de quartier de Montréal-Nord pour soutenir le poste de cocoordination du Plan d'action collectif de Montréal-Nord-Priorité Jeunesse 2017-2027 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 60 000 \$, pour une durée d'un an, non renouvelable, à la Table de quartier Montréal-Nord pour soutenir le poste de cocoordination du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1194988002

**CA19 10 099**

**Octroyer à Services horticoles Pouce-Vert, pour un montant maximal de 50 000 \$, taxes incluses, un contrat pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'excavation de ruelles vertes, d'une durée d'un an et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'entreprise.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit octroyé à Services horticoles Pouce Vert, au montant maximal de 50 000 \$, taxes incluses, un contrat pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'excavation des ruelles vertes de l'édition 2019; QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord et l'entreprise;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1197161007

**CA19 10 100**

**Autoriser une dépense supplémentaire de 25 409,48 \$, taxes incluses à J.M.A.C. remorque transport et déneigement dans le cadre du contrat pour les services de deux (2) remorqueuses avec opérateurs et autoriser une dépense supplémentaire de 13 883,24 \$, taxes incluses, à Remorquage Marco enr., dans le cadre du contrat pour les services de deux (2) remorqueuses avec opérateurs pour les opérations de déneigement pour la saison hivernale 2018-2019 majorant ainsi le montant total du contrat, pour les deux entreprises de 178 326,24 \$ à 217 618,96 \$ taxes incluses.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 25 409,48 \$, taxes incluses, auprès de J.M.A.C. remorque transport et déneigement dans le cadre du contrat pour les services de deux (2) remorqueuses avec opérateurs;

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 13 883,24 \$, taxes incluses, auprès de Remorquage Marco enr., dans le cadre du contrat pour les services de deux (2) remorqueuses avec opérateurs pour les opérations de déneigement pour la saison hivernale 2018 - 2019 majorant, ainsi le montant total des contrats de 178 326,24 \$, taxes incluses, à 217 618,96 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1183484009

**CA19 10 101**

**Accorder une contribution financière de 25 000 \$ au Centre d'action bénévole de Montréal-Nord pour la reconduction du projet « Pas à pas vers l'intégration - Phase 3 » dans le cadre de l'Entente administrative MIDI-VILLE (2018-2021) pour l'accueil et l'intégration des immigrants et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 25 000 \$ au Centre d'action bénévole de Montréal-Nord pour la continuité du projet *Pas à pas vers l'intégration* dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2018 - 2021);

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1174988007

#### **CA19 10 102**

**Autoriser une dépense supplémentaire de 5 149,16 \$, taxes incluses, à Les Architectes Labonté Marcil, dans le cadre du contrat de services professionnels pour le réaménagement des locaux de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, majorant ainsi le montant total du contrat de 79 202,25 \$ à 84 351,41 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 5 149,16 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 989 de services professionnels adjugé à Les Architectes Labonté Marcil, pour le réaménagement des locaux de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, majorant ainsi le montant total du contrat de 79 202,25 \$ à 84 351,41 \$ taxes incluses;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1164383008

#### **CA19 10 103**

**Entériner une contribution financière de 400 \$ à Nos Jeunes à Coeur à l'occasion de la 3e édition de la clinique d'entraîneurs de football tenue le 16 mars 2019 à l'école secondaire Henri-Bourassa, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 400 \$ à l'organisme Nos Jeunes à Coeur à l'occasion de la troisième édition de la clinique d'entraîneurs de football qui a eu lieu le 16 mars 2019 à l'école secondaire Henri-Bourassa;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1193573007

#### **CA19 10 104**

**Accorder une contribution financière de 300 \$, au Club du bel âge St-Antoine-Marie-Claret pour le soutenir dans ses activités annuelles, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une contribution financière de 300 \$, au Club du bel âge St-Antoine-Marie-Claret pour le soutenir dans ses activités annuelles;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1193573010

#### **CA19 10 105**

**Entériner une contribution financière de 250 \$ au Centre de formation Jean-Paul-Lemay pour la tenue, le 4 février 2019, d'un cocktail de remerciement pour féliciter Mme Rose-Andrée Hubbard de ses années de travail au profit du vivre ensemble à Montréal-Nord depuis 2008, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 250 \$ au Centre de formation Jean-Paul-Lemay pour la tenue, le 4 février 2019, d'un cocktail de remerciement pour féliciter Mme Rose-Andrée Hubbard de ses années de travail au profit du vivre ensemble à Montréal-Nord depuis 2008;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1193573005

#### **CA19 10 106**

**Accorder une contribution financière de 250 \$ à L'Accorderie de Montréal-Nord pour le financement de l'événement de la cabane à sucre qui aura lieu le 30 mars 2019, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ à L'Accorderie de Montréal-Nord pour le financement de l'événement de la cabane à sucre qui aura lieu le 30 mars 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1193573008

#### **CA19 10 107**

**Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Programme Horizon jeunesse afin de permettre la possibilité d'appliquer des frais administratifs et mettre fin à l'entente concernant la perception des frais d'inscription pour le camp de jour par le système Ludik.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Programme Horizon jeunesse afin de permettre la possibilité d'appliquer des frais administratifs;

ET QUE soit mis fin à l'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et le Programme Horizon Jeunesse concernant la perception des frais d'inscription pour le camp de jour par le système Ludik.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1173384004

#### **CA19 10 108**

**Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Les Fourchettes de l'Espoir afin de permettre la possibilité d'appliquer des frais administratifs et mettre fin à l'entente concernant la perception des frais d'inscription pour le camp de jour par le système Ludik.**

**(M. Jean-Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Les Fourchettes de l'Espoir afin de permettre la possibilité d'appliquer des frais administratifs;

ET QUE soit mis fin à l'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et Les Fourchettes de l'Espoir concernant la perception des tarifs d'inscription pour le camp de jour par le système Ludik.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1173384003

#### **CA19 10 109**

**Approuver le projet d'entente de partenariat sur le rôle des parties prenantes, la propriété intellectuelle et la diffusion des résultats dans le cadre du projet de recherche sur le processus d'aménagement du Nord-Est à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, la Revitalisation urbaine intégrée de Montréal-Nord, Parole d'excluEs, la Société d'habitation populaire de l'Est de Montréal, Un itinéraire pour tous et l'Incubateur universitaire de Parole d'excluEs.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente de partenariat sur le rôle des parties prenantes, la propriété intellectuelle et la diffusion des résultats dans le cadre du projet de recherche sur le processus d'aménagement du Nord-Est à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, la Revitalisation urbaine intégrée de Montréal-Nord, Parole d'excluEs, la Société d'habitation populaire de l'Est de Montréal, Un itinéraire pour tous et l'Incubateur universitaire de Parole d'excluEs ;

ET QUE la directrice de l'arrondissement, Mme Rachel Laperrière, soit désignée pour signer cette entente de partenariat.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1197419001

**CA19 10 110**

**Approuver l'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Coop de solidarité Éconord pour la gestion des jardins communautaires, aménagement des ruelles vertes, afin de permettre une avance de 13 650 \$ pour débiter le mandat.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit approuvé l'addenda modifiant la convention de services intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Coop de solidarité Éconord afin de permettre une avance de 13 650 \$ pour débiter le mandat.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1193602001

**CA19 10 111**

**Octroyer à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour un montant de 224 087,33 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2019 et autoriser le directeur de la Direction des travaux publics à signer tous les documents nécessaires.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit octroyé à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour un montant de 224 087,33 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2019;

QUE soit autorisé le directeur de la Direction des travaux publics à signer tous les documents nécessaires;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1193602004

**CA19 10 112**

**Abroger les résolutions CA18 10 275 et CA18 10 326 concernant la location du lot 3 402 144 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soient abrogées les résolutions CA18 10 275 et CA18 326 concernant la location du lot 3 402 144 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1187177007

**CA19 10 113**

**Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 janvier 2019.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 janvier 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1193848004

**CA19 10 114**

**Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 janvier 2019.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 janvier 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1193848005

**CA19 10 115**

**Autoriser une dépense supplémentaire de 114 296,65 \$, taxes incluses, auprès de Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée., pour la fourniture de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2018-2019 majorant ainsi le montant total du contrat de 514 334,91 \$ à 628 631,56 \$ taxes incluses.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 39 292,71 \$, taxes incluses, auprès de Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée., pour la fourniture de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs, pour la période hivernale 2018-2019, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette entreprise;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1183484008

**CA19 10 116**

**Autoriser une dépense maximale de 84 247,94 \$, taxes incluses, auprès de WM Québec inc., pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige, pour la période du 26 janvier 2019 au 31 décembre 2019, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense maximale de 84 247,94 \$, taxes incluses, auprès de WM Québec inc., pour la disposition de résidus de balais de rues, pour la période du 26 janvier 2019 au 31 décembre 2019, conformément à l'entente-cadre 253901 intervenue entre la Ville et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1193484002

#### **CA19 10 117**

**Autoriser une dépense supplémentaire de 7 717,13 \$ taxes incluses, auprès de Demix agrégats, une division de Groupe CRH Canada inc., pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver (granulats) pour la saison hivernale 2018-2019 majorant ainsi le montant total du contrat de 25 080,65 \$ à 32 797,78 \$ taxes incluses.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 7 717,13 \$, taxes incluses, auprès de Demix agrégats Inc., une division de Groupe CRH Canada inc., pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver (granulats) pour la période 2018-2019, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette entreprise;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1183484011

#### **CA19 10 118**

**Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité et d'un billet pour le cocktail-bénéfice annuel de l'organisme le 8 avril 2019, et ce, à même le budget de représentation des élus.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'un billet pour le cocktail-bénéfice annuel de l'organisme le 8 avril 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1193573006

#### **CA19 10 119**

**Autoriser une dépense de 400 \$, auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 22e édition du tournoi qui a eu lieu du 18 au 24 mars 2019, et ce, à même le budget de représentation des élus.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 400 \$ auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 22e édition du tournoi qui a eu lieu du 18 au 24 mars 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1193573004

#### **CA19 10 120**

**Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club d'âge d'or Pompei masculin pour le soutenir dans ses activités auprès des aînés pour l'année 2019, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 300 \$ au Club d'âge d'or Pompei masculin pour le soutenir dans ses activités auprès des aînés pour l'année 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1193573009

#### **CA19 10 121**

**Offrir en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement de Montréal-Nord prenne en charge la conception et la réalisation des travaux pour l'aménagement de l'entrée du côté Est de l'arrondissement de Montréal-Nord, à la suite de la réfection effectuée par la Ville de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit offert au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de Montréal-Nord prenne en charge la conception et la réalisation des travaux pour l'aménagement de l'entrée côté est de l'arrondissement de Montréal-Nord, à la suite de réfection par la ville centre de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1198293001

#### **CA19 10 122**

**Reconduire la reconnaissance et le soutien, pour la période de mars 2019 à mars 2022, à la Société culture et traditions québécoises de Montréal-Nord et L'Accorderie de Montréal-Nord à titre de partenaires de mission complémentaire, Entre Parents de Montréal-Nord, le Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord et la Fondation de la visite à titre de partenaires de mission partagée, et à La Table de quartier de Montréal-Nord à titre de partenaire de concertation.**

**(M. Jean-Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soient reconduits la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois de mars 2019 au mois de mars 2022, à la Société culture et traditions québécoises de Montréal-Nord et l'Accorderie de Montréal-Nord à titre de partenaires de mission complémentaire, Entre Parents de Montréal-Nord, le

Centre de pédiatrie social de Montréal-Nord et la Fondation de la visite à titre de partenaires de mission partagée, La Table de quartier Montréal-Nord à titre de partenaire de concertation.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1198240003

#### **CA19 10 123**

**Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA05-10-0006-010 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant le traitement des plaintes reçues en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics.**

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA05-10-0006-10 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant le traitement des plaintes reçues en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA05-10-0006-10 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant le traitement des plaintes reçues en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics.

40.01 1192577004

#### **CA19 10 124**

**Donner un avis de motion, présenter et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.049 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec la localisation des cases de stationnement hors rue et le gazonnement en marge avant principale pour un usage résidentiel.**

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement R.R.1562.049 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec la localisation des cases de stationnement hors rue et le gazonnement en marge avant principale pour un usage résidentiel.

QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement R.R.1562.049 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec la localisation des cases de stationnement hors rue et le gazonnement en marge avant principale pour un usage résidentiel.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le premier projet de Règlement R.R.1562.049 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec la localisation des cases de stationnement hors rue et le gazonnement en marge avant principale pour un usage résidentiel;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1197040003

#### **CA19 10 125**

**Adopter le premier projet de résolution PP-035 afin d'autoriser une maison d'hébergement pour jeunes, sise au 11042, avenue Wilfrid-Saint-Louis, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.**

**(M. Jean-Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution visant à autoriser une maison

d'hébergement pour jeunes en difficulté, sise au 11042, avenue Wilfrid-Saint-Louis (lot 1 173 590 du cadastre du Québec), en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

Pour l'ensemble du projet

- Déroger à la grille de zonage R10-2 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin d'autoriser l'usage « maison d'hébergement »;
- Déroger à l'article 92.22, 2<sup>e</sup> paragraphe, du Règlement de zonage refondu no 1562 afin d'autoriser une case de stationnement en marge avant;
- Les conditions suivantes devront aussi être respectées :
  - o L'entrée en vigueur du règlement RGCA11-10-007-9 ainsi que du règlement de zonage 1562.047;
  - o À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord, s'appliquent;
  - o Toute autre disposition continue de s'appliquer.

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1190217001

**CA19 10 126**

**Adopter le premier projet de résolution PP-036, afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel sis au 3685, rue Fleury le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble un premier projet de résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel sis au 3685, rue Fleury, lot 1 173 738 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille de zonage C19-236 et permettre :

- un usage résidentiel multifamilial 11 logements et plus au lieu d'un usage commercial;
- un bâtiment de trois étages au lieu d'un bâtiment de deux étages;
- un coefficient d'occupation au sol maximal de 1,63 au lieu de 1,20.

De déroger à l'article 133 du R.R. 1562 et d'autoriser pour le projet :

- une marge arrière de 2,06 m au lieu de 6 m;
- une marge arrière minimale de 2,06 m au lieu de 6,1 m (profondeur moyenne du lot).

De déroger à l'article 93 du R.R. 1562 et d'autoriser pour le projet :

- un mur d'intimité, parallèle au mur avant d'une hauteur de 3,3 m en marge avant principale alors que l'usage est prohibé;
- un toit au-dessus des balcons en marge avant principale alors que l'usage est prohibé;
- un rangement emmuré, sous les balcons en marge avant principale, alors que l'usage est prohibé.

De déroger à l'article 85 alinéa 2 et d'autoriser pour le projet :

- Une hauteur de rez-de-chaussée par rapport au niveau du trottoir de 2,4 m au lieu de 1,8 m.

De déroger à l'article 116 alinéa 2 et d'autoriser pour le projet :

- des logements sans chute à déchets.

De déroger à l'article 76.2 et d'autoriser pour le projet :

- un revêtement léger (planches à clin) dans une proportion maximale de 6,60 % par façade alors que le matériau est prohibé pour un bâtiment de trois étages et moins.

De déroger à l'article 125 alinéa 2 et d'autoriser pour le projet :

- une hauteur d'étage de 3,3 m au lieu de 3 m.

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes :

- QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- QU'un parement soit ajouté sur les solages visibles sous les balcons en marge avant;
- QUE le changement de zonage R.R.1562.047 entre en vigueur;
- QUE le Règlement RGCA11-10-007-9 sur les PPCMOI entre en vigueur;
- QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture préparés par Stéphane Charbonneau pour la firme Louise Morin architecte datés du 30 janvier 2019, déposés à la DAUSE le 1<sup>er</sup> février 2019 ;
- Modélisation couleur préparée par Stéphane Charbonneau, SCAD design datée du 6 février 2019 et déposée à la DAUSE le 6 février 2019;
- Plan d'implantation préparé par Jean Girard arpenteur-géomètre pour la firme PLG arpenteur-géomètre daté du 8 février 2019, minute 18709 et déposé à la DAUSE le 8 février 2019.

QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 738 du cadastre du Québec, soit le 3685, rue Fleury;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1197177001

## **CA19 10 127**

### **Adopter le Règlement RGCA19-10-0008 concernant le droit de visite et d'inspection.**

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA19-10-0008 concernant le droit de visite et d'inspection a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA19-10-0008 concernant le droit de visite et d'inspection.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1192577001

**CA19 10 128**

**Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.047 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'Arrondissement.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement relatif à la demande d'approbation référendaire pour le second projet de Règlement de zonage R.R.1562.047 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'Arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1180217021

**CA19 10 129**

**Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.047 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'Arrondissement.**

Attendu qu'une copie du Règlement R.R.1562.047 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'Arrondissement a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement de zonage R.R.1562.047 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'Arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1180217021

**CA19 10 130**

**Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.048 afin de modifier diverses dispositions, concernant entre autre la transformation du cannabis, et ce pour l'ensemble du territoire de l'Arrondissement.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement relatif à la demande d'approbation référendaire pour le second projet de Règlement R.R.1562.048 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'Arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1180217022

**CA19 10 131**

**Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.048 afin de modifier diverses dispositions, concernant entre autre la transformation du cannabis, et ce pour l'ensemble du territoire de l'Arrondissement.**

Attendu qu'une copie du Règlement R.R.1562.048 afin de modifier diverses dispositions, concernant entre autre la transformation du cannabis, et ce pour l'ensemble du territoire de l'Arrondissement a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.048 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'Arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1180217022

**CA19 10 132**

**Accorder, dans le cadre des événements publics 2019, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes f) et i) de l'article 12, des paragraphes a) et f) de l'article 17 et de l'article 20 du Règlement RGGA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soient accordées, dans le cadre des événements publics 2019, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes f) et i) de l'article 12, des paragraphes a) et f) de l'article 17 et de l'article 20 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics.

Dans le cadre du bazar organisé par Coup de pouce jeunesse qui aura lieu le 27 avril 2019 au Centre des loisirs, permettre:

- La vente, la mise en vente et l'étalage d'objets et/ou de marchandises.

Dans le cadre de la marche Terry Fox organisée par l'école Lester B. Pearson qui aura lieu le 3 mai 2019 dans les rues avoisinantes de l'école, permettre:

- La tenue d'un événement public.

Dans le cadre de la Classique de course à pied de Montréal-Nord organisée par le Club de natation et de plongeon de Montréal-Nord qui aura lieu le 5 mai 2019 au parc Aimé-Léonard, sur le boulevard Gouin, sur la piste cyclable, sur le sentier pédestre et sur d'autres rues entre la rivière et le Boulevard Gouin, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels);
- La marche et la course sur la piste cyclable;
- La circulation de bicyclette à des endroits non conçus à cette fin;
- La tenue d'un événement public.

Dans le cadre de la Fête des nouveaux-nés organisée par Entre-Parents qui aura lieu le 16 mai 2019 au Centre des loisirs et dans le stationnement du Centre des loisirs, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels);
- La tenue d'un événement public.

Dans le cadre de la Fête du Drapeau haïtien organisée par Café jeunesse multiculturel qui aura lieu le 19 mai 2018 sur la rue Pascal entre Rolland et Lapierre, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 heures et 22 heures (55 décibels);
- La tenue d'un événement public.

- La vente, la mise en vente et l'étalage d'objets et/ou de marchandises.
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre de la Fiesta familiale organisée par le Programme Horizon Jeunesse qui aura lieu le 2 juin 2018 au parc Sauvé, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels);
- La tenue d'un événement public.
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre de la Fête des voisins organisée par Un itinéraire pour tous qui aura lieu le 9 juin 2018 au parc Henri-Bourassa, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels);
- La tenue d'un événement public.
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1196450001

### **CA19 10 133**

**Abroger les résolutions CA17 10 103 et CA18 10 349 relativement à l'installation d'enseignes concernant le 11212, avenue Garon.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient abrogées les résolutions CA17 10 103 et CA18 10 349 relativement à l'installation d'enseignes concernant le 11212, avenue Garon.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1170217002

### **CA19 10 134**

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre cinq enseignes pour l'ensemble du bâtiment au lieu de deux, permettre une enseigne murale sur un mur avant secondaire et permettre une hauteur libre sous une enseigne de 2,78 m au lieu de 3 m, pour le 11212, avenue Garon, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient accordées, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, cinq enseignes au lieu de deux, une enseigne murale sur le mur avant secondaire et une hauteur libre sous une enseigne de 2,78 m au lieu de 3 m.

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- À ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;
- À ce que soit régularisé l'empiètement sur le domaine public d'un l'escalier ainsi que d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 412 592 du cadastre du Québec, soit le 11212, avenue Garon.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1190217002

#### CA19 10 135

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la démolition de deux habitations unifamiliales jumelées, le remembrement des deux lots et la construction d'un bâtiment de six étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisés, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition de deux résidences unifamiliales jumelées, le remembrement des deux lots et la construction d'un bâtiment de 6 étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa, le tout en conformité avec les plans d'architecture préparés par Globe architecture et révisés le 14 février 2019;

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- au dépôt d'une garantie financière de 3 %;
- à ce qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 18 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- à ce que cette demande modifie la résolution CA18 10 354;

ET QUE le tout soit applicable aux lots 1 413 434 et 1 413 435 du cadastre du Québec, soit le 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1187040012

#### CA19 10 136

**Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA08-10-0007-2 relatif à l'occupation du domaine public afin de modifier différentes dispositions applicables.**

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA08-10-0007-2 modifiant le Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public afin de modifier différentes dispositions applicables;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA08-10-0007-2 modifiant le Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public afin de modifier différentes dispositions applicables.

40.12 1197177002

#### CA19 10 137

**Nommer Mme Stéphanie Lavigne, à titre de conseillère en planification à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de 52 semaines, à compter du 23 mars 2019.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Stéphanie Lavigne, matricule 100014290, à titre de conseillère en planification (Emploi : 302240 – Poste : 71837), à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, groupe de traitement 29-02 en période d'essai de 52 semaines, à compter du 23 mars 2019 en vue d'obtenir un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1191959001

**CA19 10 138**

**Nommer M. Koceila Chebrek à titre d'agent technique en ingénierie municipale à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 14 janvier 2019 avec une période d'essai de six mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommé M. Koceila Chebrek, matricule 100064229, à titre d'agent technique en ingénierie municipale (Emploi : 789310 - Poste : 30110), groupe de traitement 11, à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 14 janvier 2019 avec une période d'essai de six mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1191926001

**CA19 10 139**

**Nommer M. David Ross, à titre de chef de division de l'Urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période de probation de douze mois, à compter du 30 mars 2019, en vue d'un statut permanent.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommé M. David Ross, matricule 729286000, à titre de chef de division urbanisme (Emploi : 210080 - Poste : 75877), groupe de traitement FM 08 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période de probation de douze (12) mois, à compter du 30 mars 2019, en vue d'un statut permanent;

QUE la nomination de M. David Ross soit conditionnelle aux vérifications d'usage de préemploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1191959002

**CA19 10 140**

**Nommer Mme Marie-Claude Lauzon, à titre de chef de division des Sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, et du développement social, en période de probation de douze mois, à compter du 19 mars 2019.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Marie-Claude Lauzon, matricule 668449000, au poste de chef de division des sports, et loisirs (Emploi : 211780 - Poste : 54328), groupe de traitement FM 08, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, à compter du 19 mars 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1194201001

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

---

Mme Christine Black  
maïresse d'arrondissement

---

Anne-Sophie Bergeron  
secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 avril 2019.